

Novembre 2010
Document 210081

Volume 17, n° 1



BULLETIN DE DISCIPLINE

Canadian
Institute of
Actuaries



Institut
canadien
des actuaires

Rapport de discipline

Novembre 2010

Voici le trente-et-unième rapport périodique préparé à l'intention des membres, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le répertoire en ligne. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 31 octobre 2010.

Réunions

Depuis la parution du dernier rapport de discipline, en juin 2010, la Commission de déontologie (ci-après « la commission ») a tenu trois réunions, à savoir le 14 juillet 2010 (par conférence téléphonique), le 25 août 2010 (par conférence téléphonique) et le 4 octobre 2010 (à Toronto). La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 30 novembre 2010 (à Montréal).

Frais disciplinaires (000 \$) au 30 septembre 2010

	AF 10-11		AF 09-10	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	105	-	281	-
Autres frais	0	-	239	-
Total des frais	105	262	520	260
	<i>Actuel</i>		<i>Actuel</i>	
Frais recouvrés	25		24	
Nombre de cas examinés	23		18	

Causes

(a) Accusations portées et affaires terminées

Depuis la parution du dernier rapport périodique, en juin 2010, un avis de discipline a été distribué le 22 septembre 2010 relativement à une cause récemment complétée. Un avis de discipline relativement à cette affaire avait déjà été distribué le 15 avril 2010.

(b) Accusations portées

Des accusations distinctes ont récemment été portées contre un membre de l'Institut relativement au travail effectué relatif à deux régimes de retraite. La commission a référé ces accusations au même tribunal disciplinaire.

Un avis d'accusations et transmission à un tribunal disciplinaire de l'Institut canadien des actuaires sera diffusé sous peu de manière à renseigner les membres de l'Institut ainsi que le public au sujet d'une cause disciplinaire conformément à l'article 20.04(3.1) des Statuts administratifs.

Le président du groupe de candidats à un tribunal nommera sous

peu un tribunal disciplinaire conformément à l'article 20.06(1) des Statuts administratifs et des dispositions seront prises pour l'audition de ces accusations à Toronto.

Veuillez noter que conformément aux Statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres incluant la date, l'heure et l'endroit de l'audience.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(c) Autres plaintes et renseignements

Outre la cause mentionnée en (a), depuis le rapport de juin 2010, la commission a examiné 20 plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de 20 membres, associés ou affiliés.

Seize nouvelles plaintes et/ou renseignements ont été portés à l'attention de la commission. Dans 15 de ces causes, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre. Dans une de ces causes, la commission a décidé de confier la plainte à une équipe d'enquête. À l'examen du rapport de l'équipe d'enquête et de la réponse fournie par le membre, la commission a décidé de porter une accusation contre le membre et de la référer à un tribunal disciplinaire, tel qu'il est décrit à la section (b) ci-dessus.

Suite à l'obtention de renseignements supplémentaires relatifs à une cause antérieure, la commission a décidé de rejeter l'affaire. Dans une cause antérieure, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

La commission avait précédemment confié deux causes à une équipe d'enquête. Dans une de ces causes, l'enquête est encore en cours. Dans l'autre cause, à l'examen du rapport de l'équipe d'enquête et de la réponse fournie par le membre, la commission a décidé de porter une accusation contre le membre et de la référer à un tribunal disciplinaire, tel qu'il est décrit à la section (b) ci-dessus.

(d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 21 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	2	4 membres
Régimes de retraite	16	13 membres
Assurances IARD	1	1 membre
Indemnisation des accidents du travail	0	-
Expertise devant les tribunaux	1	1 membre
Autre	1	2 membres

William T. Weiland

Président,

Commission de déontologie

Seeing Beyond Risk

Canadian
Institute of
Actuaries



Institut
canadien
des actuaires

Voir au-delà du risque